



Convention collective nationale des transports sanitaires

Par Zaiikers

Bonjour,

J'ai plusieurs questions en suspens et j'aimerais des réponses si possible, je vous remercie par avance.

Je travaille dans le milieu des ambulanciers.

1. Nous sommes passés de la version papier au portable pour les envois de missions quotidiennes.

Avant mon employeur, m'envoyer par What's app les missions pour le lendemain (+ souvent quand j'étais rentré chez moi, et je mets un point d'honneur sur pas de boulot à la maison.).

Ma question est : est ce dans mon obligation de regarder mon portable du travail une fois chez moi ?
Et suis-je à disposition de mon employeur ?

CAD : hier soir, il ne m'a pas envoyé de mission pour aujourd'hui, il comptait sûrement me l'envoyer aujourd'hui au dernier moment, suis je à sa disposition ?

Où ai-je fait une erreur de ne pas y aller sachant que je n'avais pas reçu de mission sur mon portable du travail ?